



NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES - MARS 2020

PRESTATIONS À LA CHARGE DU PATIENT	TARIF TTC
Forfait journalier *	20 €
Supplément chambre particulière (comprenant la télévision)	70 €
Acompte	1 050 €

* Le forfait journalier hôtelier, facturé chaque jour calendaire d'hospitalisation, y compris le jour de sortie, est de 20 €.

SUPPLÉMENT HÔTELIER À LA CHARGE DU PATIENT	TARIF TTC
Lit accompagnant	11 € par jour
Repas classique accompagnant	11 € le repas
Petit déjeuner accompagnant	4 € le repas
Collation accompagnant	4 € le repas
Eau minérale/Boisson chaude	1,90 €
Télévision (pour les chambres doubles)	3 € par jour
Chèque de caution (restitué à la sortie)	75 €
Prestation téléphonique	0,15 € l'unité
Chèque de caution (restitué à la sortie)	75 €
Wifi	Gratuit

HOSPITALISATION COMPLÈTE		
PRESTATIONS À TITRE INFORMATIF À LA CHARGE DE LA CAISSE	TARIF TTC Convalescence	TARIF TTC Rééducation fonctionnelle
Forfait d'entrée	60,72 €	58,96€
Prix de journée	83,83 €	187,56 €
Forfait pharmacie	2,27 €	–
Forfait prestation PMSI	6,07 €	6,07 €
Surveillance médicale	7,45 €	–
Surveillance (raisons thérapeutiques) soins de suite	20,26 €	–

HÔPITAL DE JOUR	
PRESTATIONS À TITRE INFORMATIF À LA CHARGE DE LA CAISSE	TARIF TTC Rééducation fonctionnelle
Forfait séance de soins	128,65 €
Forfait prestation PMSI	6,07 €

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.